

**Le PDC à propos
de l'Europe
et de l'ONU en 2003**

Le PDC à propos de l'Europe et de l'ONU en 2003

Introduction

La Suisse est confrontée à deux défis majeurs en matière de **politique européenne**: d'une part, les négociations avec l'UE sur les accords bilatéraux II ne sont pas encore achevées et, d'autre part, le Conseil fédéral a défini, le 14 mai 2003, le mandat de négociation en vue d'élargir aux nouveaux Etats membres l'accord sur la libre circulation passé avec l'UE. La décision définitive quant à ce mandat sera prise après que les cantons et la Commission de politique extérieure du Parlement auront été consultés. La Suisse a donc en vue des étapes importantes, à propos desquelles le PDC souhaite donner son avis et présenter sa position.

L'an dernier, la Suisse a donné à sa politique étrangère une orientation importante puisque le 3 mars 2002, le peuple et les cantons ont expressément accepté l'adhésion de la Suisse à l'**ONU**. Cette affiliation à l'ONU est non seulement un instrument supplémentaire de politique extérieure, mais également un signe de solidarité. Cette promesse de collaboration avec tous les autres pays du globe oblige la Suisse à s'investir pour résoudre les problèmes de notre planète, qu'il s'agisse de la pauvreté, de la misère, de la maladie ou de la guerre. Le PDC évoque ici quelques-uns des défis qui se posent à notre pays en sa qualité de nouveau membre de l'ONU et indique ses postulats à cet égard. Toute la thématique de la coopération au développement n'est pas abordée dans la présente prise de position et sera traitée ultérieurement.

I. Suisse – UE

Conclusion des accords bilatéraux II

Les accords bilatéraux II mettent en jeu des intérêts importants pour la Suisse en matière d'économie et de sécurité intérieure. Le PDC soutient l'achèvement rapide des négociations, pour autant que celles-ci aboutissent à un résultat global équilibré. A cet effet, les valeurs de référence suivantes doivent être garanties:

- **Pas d'adoption automatique du droit européen**

La Suisse doit tenir compte de l'évolution du droit européen; en effet, dans des domaines comme l'entraide judiciaire ou la collaboration policière, cette évolution n'en est encore qu'à ses débuts et est appelée à se poursuivre. Les éléments de l'« acquis communautaire » ne seront repris par la Suisse que moyennant son accord exprès. Si, dans certains cas, celle-ci devait ne pas reprendre le développement ultérieur de cet acquis, il ne devrait pas s'ensuivre de dénonciation automatique. En pareil cas, la Suisse et l'UE devront engager des discussions ou des négociations, afin de débattre de leurs divergences. Une dénonciation automatique reviendrait en réalité à mettre la Suisse à l'écart de l'UE, ce qui est hors de question pour le PDC.

- **Entraide judiciaire conformément à la conception juridique suisse**

Le principe de la double incrimination selon la conception juridique suisse, en vigueur jusqu'ici, doit être maintenu et constitue une condition préalable en matière d'entraide judiciaire. La Suisse fournit notamment une entraide judiciaire en cas d'escroquerie fiscale, mais pas en cas de simple fraude fiscale (simple soustraction d'impôt). Et ce, du fait qu'en Suisse la simple fraude fiscale relève du droit administratif et non pas du droit pénal.

- **Garantie du secret bancaire**

Pour le PDC, le secret bancaire relève de la protection de la sphère privée et doit par conséquent être maintenu. Selon lui, une procédure d'échanges automatiques de renseignements n'entre pas en ligne de compte. De même, la valeur économique du secret bancaire revêt une réelle importance en Suisse, du fait que la place financière génère environ un cinquième du revenu national. Il est en outre important de remarquer que le secret bancaire n'offre aucune protection contre la criminalité (crime et délit). Par ailleurs, les banques sont soumises en Suisse aux devoirs de diligence les plus stricts qui soient dans le monde.

- **Contrôles à la frontière en cas de besoin**

Dans le cadre des accords de Schengen, le PDC exige qu'il reste possible de contrôler certaines personnes à la frontière suisse en cas de besoin. Il rejette le principe du contrôle d'identité mobile inopiné, sans indices concrets, effectué en Suisse par des gardes-frontières. De plus, ce type de contrôle implique en effet l'obligation générale du port obligatoire d'une pièce d'identité, ce que tant le PDC que le peuple suisse rejettent.

Sous réserve de ces valeurs de référence, la conclusion des accords bilatéraux renforce considérablement les intérêts politiques, économiques et culturels de la Suisse.

Elargissement de l'UE vers l'Est

L'élargissement imminent de l'UE aura une incidence sur les accords bilatéraux passés entre elle et la Suisse. L'UE prévoit de finaliser cette année encore l'élargissement aux dix nouveaux Etats membres, afin que celui-ci devienne effectif le 1^{er} mai 2004, comme cela a été annoncé. Dans l'esprit des Européens de l'Ouest que de l'Est, cette étape signifie la réunification du continent européen et met en exergue l'immense portée politique, mais aussi le défi majeur que représente pour l'UE l'élargissement vers l'Est. La division vécue jusque là par l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est provenait finalement du déroulement de l'Histoire mondiale et a pris fin avec la chute du Mur de Berlin.

Aujourd'hui comme hier, le PDC considère que le processus d'intégration au sein de l'Europe est un phénomène très positif, et qu'il apporte la paix et la prospérité à ce continent, après des siècles de conflits armés. La Suisse doit, elle aussi, apporter sa contribution à cette construction. Reste à voir quelle forme cette contribution devra revêtir à long terme, sur la base des expériences faites en fonction des accords bilatéraux (I et II) et de l'élargissement de l'UE vers l'Est.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le Conseil fédéral a accepté le mandat de négociation en vue de l'extension de la libre circulation des personnes et l'a envoyé en consultation. Une demande de négociation supplémentaire de l'UE portant sur une contribution suisse à la cohésion a été adressée le 14 mai 2003 au Conseil fédéral, sous la forme d'une lettre du commissaire européen Christopher Patten. Cette lettre ne fait état ni des modalités, ni du montant d'une telle contribution.

Sur cette question, les valeurs de référence suivantes revêtent une importance particulière pour le PDC:

- **Stabilité politique par l'élargissement de l'UE**

Le passage du communisme à la démocratie, auquel la Suisse a largement contribué, a permis aux pays de l'Est de passer du statut de bénéficiaire à celui de partenaire politique et économique, mis ainsi sur un pied d'égalité. L'élargissement vers l'Est signifie que les pays de l'ex-Bloc de l'Est se stabilisent, ce qui a des incidences fondamentalement positives pour la Suisse, par exemple dans le domaine de la migration du fait que les conflits sont évités.

- **Dans l'intérêt de la Suisse sur le plan économique**

L'extension des accords bilatéraux aux pays candidats augmente les débouchés commerciaux d'un bon cinquième: le marché intérieur de l'UE augmente de 75 millions de personnes pour représenter près de 450 millions de consommateurs. Depuis 1995, les exportations suisses vers la Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont plus que doublé. Ces dernières années, ces pays sont devenus les partenaires économiques les plus dynamiques de la Suisse. Par conséquent, les pays candidats sont des partenaires commerciaux intéressants et le seront encore davantage après leur adhésion à l'UE.

- **Délais transitoires importants**

Il s'agit pour le PDC suisse de négocier l'extension des accords par étapes et d'une manière acceptable sur le plan social, l'objectif étant de maintenir l'attrait de notre marché de l'emploi et de contrôler l'immigration. Dans le cadre de la libre circulation des personnes, le PDC demande pour les nouveaux Etats membres des délais de transition maximum jusqu'en 2015 (qui ne doivent en aucun cas être inférieurs aux délais pratiqués au sein de l'UE), ainsi qu'une adaptation des contingents. Cela est nécessaire pour tenir compte de la différence de niveau entre les salaires suisses et ceux des nouveaux Etats membres. En revanche, les ressortissants des nouveaux Etats-membres doivent pouvoir obtenir des autorisations de séjour de courte durée là où les ressources en personnel de notre pays sont insuffisantes.

- **Pas d'impôt européen pour la Suisse**

Le PDC suisse refuse que notre pays verse une nouvelle contribution financière à l'UE pour l'élargissement vers l'Est. Les différents accords bilatéraux représentent un résultat équilibré dans leur globalité. Une nouvelle contribution financière de la Suisse à l'UE équivaldrait à un impôt, ce qui n'a pas lieu d'être dans le cadre des relations bilatérales. Pour le PDC, il n'est pas question d'établir un lien entre l'extension de l'accord sur la libre circulation et une contribution financière de la Suisse à l'UE.

Compte tenu de délais de transition appropriés en matière de libre circulation des personnes, l'extension des accords bilatéraux aux pays candidats de l'Est représente une grande chance pour la Suisse du point de vue politique et économique.

Association – la Suisse partenaire de l'UE

L'ensemble des accords passés entre la Suisse et l'UE (accord de libre échange de 1972, accords bilatéraux I et II) doit s'inscrire dans un contexte homogène, sous la bannière d'un accord d'association, ce qui permettra de mieux structurer les relations entre la Suisse et l'UE et d'institutionnaliser les discussions. Ainsi, les règles du jeu sont clarifiées tant au niveau de nos relations réciproques que de la coopération. Actuellement, nos discussions se limitent à des négociations dans la perspective d'accords bilatéraux isolés. Le fait de faire cavalier seul empêche les deux parties d'aborder en temps utile les questions et les améliorations qui s'imposent. En dehors des négociations bilatérales, le cadre institutionnel nécessaire aux discussions et aux contacts fait encore défaut. Une certaine constance dans les discussions serait un avantage déterminant pour les relations entre la Suisse et l'UE.

- **Concept global cohérent**

Un accord d'association permettra aux accords bilatéraux, actuels et futurs, passés avec l'UE de s'inscrire dans un concept global cohérent. Quant à leur mise en œuvre, elle sera facilitée par une coordination globale.

- **Institutionnalisation des relations**

En institutionnalisant leur dialogue pour le rendre régulier et constant, la Suisse et l'UE mettront en action un échange constant dans les divers domaines politiques, ce qui améliorera la qualité de leurs relations et renforcera considérablement la coopération.

- **Renforcement de la position de la Suisse**

Ce rapprochement avec l'UE offrira à la Suisse l'occasion de mieux expliquer ses particularités, comme par exemple les instruments de sa démocratie directe. De ce fait, la Suisse pourra susciter chez les Etats membres de l'UE une meilleure compréhension de ses spécificités.

Un accord d'association permettrait à l'UE et à la Suisse de dialoguer, ce qui représenterait un complément important et nécessaire aux différents cycles actuels de négociations sectorielles. Du point de vue de la politique intérieure, les relations avec l'Europe pourraient être gérées d'une manière globale.

II. La Suisse en qualité de membre de l'ONU

L'ONU en tant qu'institution

- **Réforme du Conseil de sécurité**

Les récents développements en Irak ont montré que le Conseil de sécurité n'est pas un instrument optimal pour prendre des décisions dans le cas de crises

internationales. Le moment est venu de prendre en mains une réforme du Conseil de sécurité. Le PDC est d'avis que l'élargissement du Conseil de sécurité et la suppression du droit de veto contribueraient à accroître sa légitimité.

- **Siège de l'ONU à Genève**

Le siège européen de l'ONU à Genève revêt une grande importance politique et économique pour la Suisse. A part le siège de l'ONU, de nombreuses autres organisations onusiennes spécialisées, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), sont représentées dans la « Genève internationale ». Le PDC suisse continuera de s'engager pour que le siège européen de l'ONU à Genève, qui a prouvé son efficacité, demeure et soit renforcé.

Le droit international public et l'ONU

- **Le droit prime la force**

Du fait que la Suisse est désormais un nouveau membre à part entière de l'ONU, tout en étant un petit pays, le respect du droit international public par la communauté des Etats revêt pour elle une importance particulière. Le droit est la seule et unique force des petits pays. C'est la raison pour laquelle la Suisse doit continuer de s'employer à ce que tous les Etats respectent et mettent également en œuvre les objectifs et les principes de la communauté internationale tels qu'ils sont stipulés dans la Charte de l'ONU. Dans le cadre de l'ONU, le fait pour des Etats membres individuels de recourir unilatéralement à la guerre, sans mandat du Conseil de sécurité, doit être analysé en se fondant sur le droit international. En sa qualité de membre de la communauté internationale, la Suisse doit jouer un rôle actif à cet égard afin d'éviter que de tels procédés unilatéraux ne s'insinuent dans la pratique de la communauté internationale et ne soient tolérés au nom d'une pseudo-« guerre préventive ».

Politique active en faveur de la paix et des droits de l'Homme

- **Politique de neutralité**

Le PDC soutient la politique active de neutralité de la Suisse, assortie de devoirs au niveau international. La neutralité est un instrument de sécurité et de politique extérieure qui implique aujourd'hui les exigences suivantes: ne pas s'ingérer dans une guerre, respecter le droit international, exploiter les marges de manœuvre existantes et s'investir activement en faveur de la paix. La neutralité permet par exemple à la Suisse d'intervenir dans certains conflits armés en qualité de médiatrice entre les parties en cause. Ainsi la Suisse perdurera la tradition des bons offices.

- **Etat dépositaire des Conventions de Genève**

En sa qualité d'Etat dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a un rôle particulièrement important à jouer en matière de droit humanitaire: elle doit s'investir plus fortement en faveur du respect du droit humanitaire et de la protection de la population civile.

- **Engagement en faveur de la paix et des droits de l'Homme**

Un cadre juridique et financier a été créé par la nouvelle loi fédérale et l'octroi d'un crédit cadre permettant le traitement civil des conflits et la promotion des droits humains. Il marque une étape importante en faveur d'une politique de paix et des droits de l'Homme dans la politique étrangère de notre pays. En sa qualité de parti mettant l'accent sur ces valeurs, le PDC s'engage en faveur du projet de loi du Conseil fédéral et d'un crédit cadre de 240 millions de francs pour les cinq prochaines années.

Gestion économique éthique à l'étranger

- **Soutien apporté à la « Global Compact Initiative » de Kofi Annan**

Le PDC suisse s'engage en faveur de principes éthiques sur le plan de la politique économique et d'une gestion d'entreprise responsable. Pour lui, loin d'être antinomiques, compétitivité et éthique sont deux principes de politique économique à mettre en oeuvre à tous les niveaux de l'économie. Le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a invité les dirigeants d'entreprises du monde entier à se rallier à une initiative internationale: les entreprises, les organisations onusiennes, le monde du travail et la population civile se mettent d'accord sur neuf principes relevant des domaines des droits de l'Homme, de la législation du travail et de la politique environnementale, en ayant pour objectif une économie mondiale ouverte et humaine. Le PDC accueille favorablement cette initiative et la soutient.

2003: année internationale de l'ONU pour l'eau douce

- **Accès à l'eau potable**

Alors que de vastes régions d'Europe et de Chine ont été frappées l'an dernier par des inondations, d'autres parties du monde souffrent de sécheresse et de pénurie d'eau. D'ici à 2005, les deux tiers de la population mondiale vivront dans des pays où l'eau manquera. Le PDC considère qu'il est juste et important que l'ONU aborde la problématique de l'eau au niveau universel et en fasse un thème de réflexion. Le PDC soutient cette initiative, et s'engage pour que l'eau potable soit accessible à un prix abordable à tous les habitants de la terre.

*Ce document a été élaboré par la **Commission de politique étrangère et de coopération au développement** du PDC suisse présidée par le CE Bruno Frick au printemps 2003, awe*

Adopté par la présidence du PDC le 13 juin 2003

Adopté par le comité du PDC le 13 juin 2003 à Baar

Membres de la Commission de politique extérieure et de coopération au développement du PDC :

Présidence: Bruno Frick

Wolfgang Amadeus Brülhart

Lorenz Bösch-Gehrig

Hans-Ulrich Bossart

Melchior Ehrler

Anton Greber

Karl Johannes Heim

Raymond Loretan

Robert Neun

Peter Josef Schallberger

Flavio Sanader

Rosmarie Zapfl-Helbling

Norbert Zufferey

Alexandra Werz, rédaction et secrétariat